

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 JUIN 2018 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Raymond PAILLÉ,	conseiller
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,132 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,133 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

- 21.1 RÉSIDENCES ST-AIMÉ – Renouvellement de l'entente dans le cadre du programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- 21.2 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – Adhésion à Solution UMQ – Regroupement Estrie-Montérégie;
- 21.3 L'ENVOL DES PASSIONNÉS;
- 21.4 PLASTIQUES AGRICOLES;
- 21.5 RELAIS POUR LA VIE;
- 21.6 DÉVELOPPEMENT RUE DES CÈDRES – Réception de documents du promoteur.

18-101 RÉSOLUTION NO 18-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,134 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18,134.1 SESSION ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2018.

**18-102 RÉSOLUTION NO 18-102
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mai 2018 tel que présenté.

18,134.2 SESSION SPÉCIALE DU 28 MAI 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 28 mai 2018.

**18-103 RÉSOLUTION NO 18-103
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 28 MAI 2018**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 28 mai 2018 tel que présenté.

18,135 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Bertrand demande des informations concernant la procédure pour les paiements d'inscription à des activités offertes par la Ville de Victoriaville et des frais de non résident. Il se demande pourquoi il doit retourner payer les frais de non résident à Victoriaville plutôt qu'ils soient pris lors de l'inscription en ligne. La directrice générale va vérifier avec le Service des loisirs de la Ville de Victoriaville.

MM. Claude Audet et Alain Lemaire sensibilisent les membres du conseil sur la problématique du manque à gagner des Résidences St-Aimé et de leur rencontre avec le président-directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Ce dernier leur a demandé de vérifier avec la ville pour connaître ce qu'elle pourrait faire pour aider les Résidences. MM. Audet et Lemaire demandent si la ville pourrait accorder un crédit de taxes ou aider à trouver des solutions pour résoudre leur problème.

Les membres du conseil vont discuter ensemble de cette demande et revenir avec une réponse.

M. Alain Lemaire demande aux membres du conseil où ils en sont avec le développement domiciliaire.

On lui répond que la Société d'initiatives économiques et la ville travaillent présentement au développement de la rue des Cèdres avec un promoteur et qu'on va le tenir informé de l'état de l'avancement de ce dossier.

18,136 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a participé au déjeuner organisé par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (CDCBF), visant à souligner les bons coups des groupes communautaires de la MRC d'Arthabaska.

18,137 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

18,138 COMPTES DU MOIS

18-104 RÉSOLUTION NO 18-104 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (166 005,72 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,139 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,140 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

18-105 RÉSOLUTION NO 18-105 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;
- 2 L'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;
- 3 L'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;
- 4 Les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes* stipulent que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **APPROBATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datées du 27 avril 2018 et autorise la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

**18,141 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR
MME STÉPHANIE MORIN ET M. STÉPHANE BLAIS –
Implantation d'un spa**

**18-106 RÉSOLUTION NO 18-106
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR MME STÉPHANIE MORIN ET
M. STÉPHANE BLAIS
IMPLANTATION D'UN SPA**

- 1 Mme Stéphanie Morin et M. Stéphane Blais possèdent une propriété située au 6, rue Martel;
- 2 Les demandeurs désirent implanter un spa à une distance d'espacement de 1 mètre libre au bâtiment principal comparativement aux 2 mètres d'espacement minimum libre au bâtiment principal tel que décrit à l'article 8.2.3 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-18-03, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Stéphanie Morin et M. Stéphane Blais une dérogation mineure permettant l'implantation d'un spa à une distance d'espacement de 1 mètre libre au bâtiment principal comparativement aux 2 mètres d'espacement minimum libre au bâtiment principal tel que décrit à l'article 8.2.3 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 740 099 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

18,142 HORTICULTURE – Contrat pour plantation des fleurs

**18-107 RÉSOLUTION NO 18-107
HORTICULTURE
CONTRAT POUR LA PLANTATION DES FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire procéder à la plantation de fleurs annuelles dans ses aménagements paysagers;
- 2 Madame Suzanne Bisson a présenté une offre intéressante pour la ville

3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde le contrat à madame Suzanne Bisson pour procéder à la plantation des fleurs annuelles dans les aménagements paysagers pour la saison 2018.

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

Madame Bisson travaillera un maximum de quarante (40) heures pour la saison.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

18,143 DEMANDES À LA MRC D'ARTHABASKA – Entretien d'un cours d'eau verbalisé

18,143.1 RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 81

18-108 RÉSOLUTION 18-108 APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 81

CONSIDÉRANT :

1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2015, lequel règlement est entré en vigueur le 13 avril 2015;

2 La demande d'intervention faite par M. Charles Dion, le 9 mai 2018 pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 81;

3 La problématique du mauvais écoulement du terrain causé par l'accumulation de sédiments;

4 La localisation des travaux sur le lot 5 500 972 du Cadastre du Québec, soit sur une distance d'environ 614 mètres;

5 L'analyse de la demande faite par Mme Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment;

6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics;

7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 81

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Charles Dion et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera imputée au propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

18,143.2 RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 83

18-109

RÉSOLUTION 18-109

APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 83

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2015, lequel règlement est entré en vigueur le 13 avril 2015;
- 2 La demande d'intervention faite par M. Charles Dion, le 9 mai 2018 pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 83;
- 3 La problématique du mauvais écoulement du terrain causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur le lot 5 501 071 du Cadastre du Québec, soit sur une distance d'environ 234 mètres;
- 5 L'analyse de la demande faite par Mme Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment;
- 6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics;
- 7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 83;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Charles Dion et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera imputée au propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

18,144 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

18,144.1 APPUI À LA DEMANDE DE CASCADES CANADA ULC pour l'installation de panneaux « Priorité Piétons » en face du 404 et du 412, boul. Marie-Victorin

**18-110 RÉSOLUTION NO 18-110
APPUI À LA DEMANDE DE CASCADES CANADA ULC
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'INSTALLATION DE PANNEAUX « PRIORITÉ PIÉTONS »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Cascades Canada ULC désire sécuriser les employés et les visiteurs qui traversent le boulevard Marie-Victorin en face du 404, boul. Marie-Victorin, et près du 412, boul. Marie-Victorin;
- 2 Le marquage de la chaussée et l'installation de panneaux signalant la traverse ne sont pas suffisants pour sensibiliser les utilisateurs de ce boulevard;
- 3 La compagnie Cascades Canada ULC voudrait procéder à l'installation de panneaux « Priorité Piétons » dans le centre de la rue à la hauteur des deux traverses de piétons;
- 4 Il y a lieu que la ville appuie cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de Cascades Canada ULC auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de panneaux « Priorité Piétons » au centre de la rue aux traverses situées en face du 404 et du 412 boul. Marie-Victorin.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Canada ULC et à M. Sylvain Bouchard du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

18,144.2 MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR TRAVERSE DE PIÉTONS RUE GIBSON

**18-111 RÉSOLUTION NO 18-111
DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
LA TRAVERSE SÉCURITAIRE DES PIÉTONS
SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN
À LA HAUTEUR DE LA RUE GIBSON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls veut sécuriser la traverse des piétons sur le boulevard Marie-Victorin à la hauteur de la rue Gibson;
- 2 Le marquage de la chaussée et l'installation de panneaux signalant la traverse pourraient s'avérer des solutions adéquates;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une rencontre de consultation pour trouver une solution à la problématique de la traverse des piétons sur le boulevard Marie-Victorin à la hauteur de la rue Gibson.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Sylvain Bouchard du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

18,145 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SUBVENTION POUR BORNES ÉLECTRIQUES

18-112 RÉSOLUTION NO 18-112 ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L'OCTROI DES SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans l'optique d'encourager la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, la Ville de Kingsey Falls souhaite mettre en place une politique régissant l'octroi de subvention pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- 2 La Ville de Kingsey Falls s'engage dans la mise en place d'initiatives écoresponsables pour devenir un exemple reconnu de ville durable au Québec
- 3 La mission de la ville est d'offrir un milieu de vie de qualité et un cadre de vie sain aux résidents, laquelle mission vient s'orienter dans une perspective de développement durable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** La Ville de Kingsey Falls adopte la *Politique régissant l'octroi des subventions pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques* tel que déposée par la greffière en date du 4 juin 2018.

18,146 DÉMARCHE d² – Adoption du plan

18-113 RÉSOLUTION NO 18-113 DÉMARCHE d² ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-152, la Ville de Kingsey Falls a adhéré à la Démarche d² lui permettant d'obtenir l'accompagnement nécessaire pour s'assurer qu'elle est sur la bonne voie en matière de développement durable;
- 2 Un comité de travail a élaboré un Plan d'action en développement durable adapté à la ville;

- 3 Il y a lieu d'adopter ce plan qui constitue la deuxième étape de cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADOPTION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls adopte le Plan d'Action en développement durable, version du 10 mai 2018.

18,147 REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.

**18-114 RÉOLUTION NO 18-114
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE JEUNES DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-223, le conseil municipalité a nommé madame Krystel Houle-Plante conseillère, pour représenter la ville au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Kingsey Falls;
- 2 Madame Houle-Plante a informé le conseil qu'elle n'a plus les disponibilités pour occuper ce poste à la Maison des jeunes;
- 3 Il y a donc lieu de nommer un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de la Maison de jeunes de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Raymond Paillé, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Kingsey Falls. La conseillère Mme Marie-Josée Pleau demeure substitut.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

18,148 FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES – Résolution d'appui

**18-115 RÉOLUTION NO 18-115
FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT :

- 1 Que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;
- 2 Que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;
- 3 Que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

- 4 Que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;
- 5 Les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;
- 6 Que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- 7 Que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au gouvernement du Québec :
 - Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
 - Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

18,149 URGENCE BOIS-FRANCS

18-116

RÉSOLUTION NO 18-116 URGENCE-BOIS-FRANCS APPUI À LA DÉMARCHE AFIN DE DOTER LA RÉGION D'UNE QUATRIÈME AMBULANCE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;
- 2 La couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;
- 3 À cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;
- 4 Cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;
- 5 Dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;
- 6 Notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;
- 7 L'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est d'« assurer

l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité »;

- 8 Lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;
- 9 Dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;
- 10 Cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

18,150 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu les documents pour le congrès de la FQM qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal du 20 au 22 septembre prochain.

18,151 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18,151.1 RÈGLEMENT N° 18-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-117 **RÉSOLUTION NO 18-117**
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-07
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-07 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

18,151.2 RÈGLEMENT N° 18-08 RÈGLEMENT DE TARIFICATION – VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Ce point est reporté à une prochaine session.

18,152 AFFAIRES NOUVELLES

18-118 **RÉSOLUTION NO 18-118**
RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LA
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DE LOGEMENTS
DES RÉSIDENCES ST-AIMÉE INC. VOLETS 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a accepté de signer des ententes avec la Société d'habitation du Québec et les Résidences St-Aimé inc. relativement au financement de logements pour personnes âgées;
- 2 Les ententes ont pris fin le 31 mars 2018 et qu'il y a lieu de les renouveler pour une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler les ententes nos 33 et 1858 signées avec la Société d'habitation du Québec et les Résidences St-Aimé inc. dans le cadre du projet de supplément au loyer AccèsLogis pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023. Le renouvellement prévoit le même taux de participation de la ville, soit 10 %.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée aux Résidences St-Aimé inc. le plus tôt possible.

18,152.2 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – Adhésion à Solution UMQ – Regroupement Estrie-Montérégie

18-119

RÉSOLUTION NO 18-119 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES ADHÉSION À SOLUTION UMQ REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Kingsey Falls et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés, pour la période 2019-2024;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu que la Ville de Kingsey Falls souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence;

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés, au choix de la municipalité;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;
- QUE la Ville de Kingsey Falls mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Ville de Kingsey Falls s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- Que la Ville de Kingsey Falls s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- Que la Ville de Kingsey Falls accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

18,152.3 L'ENVOL DES PASSIONNÉS

18-120

RÉSOLUTION NO 18-120 AUTORISATION POUR CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA COMPÉTITION DE COURSES À PIED « L'ENVOL DES PASSIONNÉS »

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Luc Provencher de Pro Vélo et M. Samuel Tousignant de Pro-Format organisent cette année, en collaboration avec la Corporation des loisirs de Kingsey Falls, un évènement spécial sur le territoire de la ville, soit une compétition de courses à pied;
- 2 Cette activité s'adresse à tous les résidents de Kingsey Falls;
- 3 Les participants partiront de l'école Cascatelle, emprunteront la rue Lajeunesse et traverseront le boulevard Kingsey pour se rendre sur la piste cyclable;

- 4 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs doivent obtenir l'autorisation des municipalités touchées par l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la compétition de courses à pied « L'envol des passionnés » organisée par MM. Luc Provencher et Samuel Tousignant, en collaboration avec la Corporation des loisirs de Kingsey Falls, et qui se tiendra le 15 juin 2018, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours, plus particulièrement la rue Lajeunesse, le boulevard Kingsey et la piste cyclable.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Luc Provencher et à M. Sylvain Bouchard du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

18,152.4 RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

18-121

RÉSOLUTION NO 18-121 SERVICE DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-209, le conseil municipal a demandé à Gesterra de pouvoir participer à un projet permettant la collecte sélective des plastiques agricoles;
- 2 En collaboration avec Gesterra, la ville va lancer le service de récupération des plastiques agricoles sur son territoire;
- 3 La ville va acheter les conteneurs qui seront utilisés par les fermes participantes et qui leur seront facturés à même leur compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à lancer le service de récupération des plastiques agricoles sur son territoire.
- 2- **ACHAT.** La Ville est autorisée à acheter les conteneurs qui seront utilisés par les fermes participantes à la collecte des plastiques agricoles. Ces conteneurs seront facturés à même le compte de taxes de la ferme participante.
- 3- **COÛT DU SERVICE.** La Ville de Kingsey assumera le coût du service pour le service de récupération des plastiques agricoles pour lequel elle recevra des redevances.

18,152.5 RELAIS POUR LA VIE

La greffière rappelle aux membres du conseil que le Relais pour la vie se tiendra le 16 juin prochain au Parc Marie-Victorin. Elle les invite à venir encourager l'équipe de la ville et les survivants qui débiteront la marche.

18,152.6 DÉVELOPPEMENT RUE DES CÈDRES – Réception de documents du promoteur

La greffière informe les membres du conseil que madame Renée Beauregard, promoteur, est venue lui remettre des documents en fin d'après-midi. Ces documents seront transmis aux membres du conseil par courriel.

18,153 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

